

L'avenir de la Tunisie

L'universitaire Kaïs Saïed professeur de droit a été élu président de la République tunisienne à une très large majorité (72%). Il incarne un patriotisme constitutionnel inédit. Intellectuel sans parti il promet de régénérer la jeune démocratie tunisienne. Qu'en est-il exactement ?

Jérôme Mathy délégué de la Fédération des Français de l'étranger de l'Alliance Centriste (UDI) pour le Maghreb et fondateur de l'UDI Tunisie répond:

Le discours et le projet politique du président élu Kaïs Saïed illustrent une forme de mélange entre nationalisme arabe, conservatisme religieux et pensée révolutionnaire, ce qui explique la nature très composite et large de son électorat. S'il a su réunir les voix des islamistes, toutes obédiences confondues, et celles d'une majeure partie des classes populaires, c'est parce que ce scrutin était avant tout perçu comme une sorte de référendum pour ou contre la corruption. Mourad Zeghidi, ancien journaliste de Canal+ et consultant en communication, souligne les plus de 1500 recours devant les juridictions administratives pour des irrégularité

Bien que Kaïs Saïed ne semble pas vouloir remettre en cause les acquis bourguibiens, il ne semble pas enclin à prolonger un quelconque élan modernisateur sur les sujets sociétaux et s'est très clairement exprimé contre la réforme sociétale de l'égalité des successions en justifiant de la clarté du texte coranique sur ce sujet mais aussi en indiquant dans la foulée qu'il appartenait à ceux qui le souhaitent de procéder, de leur vivant, au partage égal de leur patrimoine au profit de tous leurs enfants, femmes et homme.

La Constitution tunisienne stipule que, après la proclamation des résultats définitifs, le Président de la République doit charger le candidat du parti politique ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au sein de l'Assemblée des représentants du peuple, en l'espèce, Ennahda, de former le gouvernement dans un délai d'un mois, délai qui peut être prorogé une seule fois. Ennahda dispose donc de deux mois pour tenter de dégager une majorité et obtenir un vote de confiance avec au moins 109 voix.. Si le parti islamiste parvient à relever la gageure, alors il gouvernera le pays, mais non sans contrarier la volonté du Président qui se trouverait en situation difficile mais gardera cependant la main sur les ministères de la Défense et des Affaires étrangères.

Mais ce scénario risque surtout de fortement contrarier le peuple qui a massivement apporté son soutien au nouveau président. Ce dernier prendrait-il l'opinion publique à témoin ? Possible, mais périlleux...

Quels sont les autres scénarii possibles ?

Si au terme de ces deux mois, aucun gouvernement n'obtient la confiance, l'article 89 alinéa 3 dispose que le Président de la République engage des consultations avec les partis politiques, les coalitions et les groupes parlementaires, afin de charger la personnalité jugée la plus apte de former un gouvernement dans un délai maximum d'un mois. Là encore, selon la réussite ou l'échec de l'entreprise, le président se retrouvera ou non sur la touche.

Troisième et dernière option, si dans les quatre mois suivant la première désignation, la confiance au gouvernement n'a pas été votée, le président de la République peut dissoudre l'Assemblée des représentants du peuple et organiser de nouvelles élections législatives. Je crois que c'est l'objectif que s'est fixé le

Président Kaïs Saïed afin de pouvoir faire adopter son projet de réforme constitutionnelle qui était au cœur de sa campagne.

Kaïs Saïed souhaite « renverser la pyramide du pouvoir » en restituant à la société le pouvoir central. En premier lieu, il propose que l'élu soit responsable devant ses électeurs donc que le mandat soit impératif et révocable. Pour commencer, il faudrait élire dans chaque arrondissement un représentant au scrutin uninominal à deux tours pour former des conseils locaux dans chacune des délégations actuelles que compte le pays. Ces conseils locaux accueilleraient des représentants des administrations locales et sécuritaires mais sans droit de vote, et ces conseils élaboreraient des « projets de développement local ». Puis, par tirage au sort au sein de ces conseils locaux, des représentants iraient siéger dans un conseil régional (toujours avec des directeurs administratifs sans droit de vote) afin d'harmoniser projets locaux et projets régionaux.

Enfin, les conseils régionaux choisiraient à leur tour un représentant de chaque conseil local pour former une Assemblée nationale.

Il souhaite soumettre ce projet au peuple par voie de référendum. S'engage donc un bras de fer politique et institutionnel entre le Président élu en légitime posture plébéienne vu son score au second tour, et le Parlement morcelé que le peuple ne semble guère vouloir défendre compte tenu du mode de scrutin qui permet sa formation et le fait apparaître comme moins légitime du point de vue démocratique.

Pour le secteur primaire, l'une des priorités devrait être je crois un grand remembrement et un plan d'ensemble de la production agricole de façon à permettre la maximum d'autosuffisance dans chaque production et de permettre aussi à la Tunisie de devenir un grand Jardin biologique pour la production de fruits et légumes dont les excédents pourront partir à la vente en Europe. Sur le secteur secondaire, la valorisation du Phosphate aux environs proches de son lieu d'extraction me semblerait plus pertinent que de l'export brut. La production massive de dihydrogène, via électrolyse de l'eau en champs solaires, serait merveilleusement stratégique. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire mais je ne voudrais pas donner l'impression d'une volonté d'ingérence. Surtout que ce pays dispose de ressources humaines et savantes tout à fait apte pour conseiller et élaborer une stratégie. J'ai la conviction sincère que ce pays peut devenir un vrai petit paradis.